

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du LUNDI 8 AVRIL 2024 à 18 h 30 en mairie de Mondragon

Sous la Présidence de Christian PEYRON, Monsieur Le Maire, en mairie.

Etaient présents :

Messieurs : SANCHEZ B - MARSEILLES P - LEBEGUE J - MARCHAND G - TRAMIER JF - SABATIER T - CHARLES P - AIME N - TRUC Y - BLANC D - MAUCCI D - COTTIN C

Mesdames : ALTIER MA - BERNARD J - BALBI F - ROMANINI B - VICENTE V - DEPEYRE A - ROS C - GILLET N - RIGGIO B - LLORET S

Procurations : GARCIA A à SANCHEZ B - MARCHAND A à MARCHAND G

Absents excusés : CASTELAS M

1/DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : C. PEYRON

Patrice CHARLES se porte candidat. Il est élu à l'unanimité.

25 votes pour.

2/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

Rapporteur : C. PEYRON

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

25 votes pour.

3/CONVENTION 2024 DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS LIBRES SAUVAGES

Rapporteur : C. PEYRON

L'assemblée approuve à l'unanimité le projet de convention annexé entre la commune de Mondragon et la Fondation 30 millions d'amis relatif à la stérilisation et à l'identification des chats errants pour l'année 2024.

25 votes pour.

4/CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT POUR LA CONNAISSANCE, LA PRÉSERVATION ET LA GESTION DE LA BIODIVERSITÉ

Rapporteur : B. ROMANINI

L'assemblée approuve à l'unanimité la convention entre la commune de Mondragon et le CEN PACA relatif à la connaissance, la préservation et la gestion de la biodiversité.

La commune et le CEN PACA s'engagent à mutualiser leurs compétences et moyens en vue d'élaborer et de réaliser des actions de préservation des milieux naturels du territoire communal. Elle s'applique au territoire communal de Mondragon pour 7 ans à la date de la signature.

25 votes pour.

5/CONVENTION DE COOPÉRATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE SUIVIS NATURALISTES SUR LE SITE DU PATATIN

Rapporteur : B. ROMANINI

L'assemblée approuve à l'unanimité la convention entre la commune de Mondragon et le CEN PACA relatif à la mise en œuvre des suivis naturalistes sur le site du Patatin pour les années 2024, 2025 et 2026.

Le CEN PACA s'engage aux côtés de la commune pour assurer la mise en œuvre effective des suivis naturalistes, dans la limite des moyens identifiés (temps de travail, frais de mission, fournitures et matériels...). L'encadrement et la réalisation de certains suivis seront assurés par l'équipe salariée du Pôle Vaucluse. Des experts du Pôle biodiversité régionale seront mobilisés sur des suivis plus spécifiques : entomofaune, gastéropodes...

L'intervention du CEN PACA mobilisera les ressources humaines requises en fonction des besoins : technicien naturaliste, chargé d'étude, chargé de mission zones humides, responsable de pôle, responsable administratif et financier, directeur.

Le montant total de cette coopération est estimé à 17 000€ que le CEN PACA participe à hauteur de 3 207€, 13 793€ seront pris en charge par la commune. Pour rappel, la Fondation Vinci Autoroute a versé à la Commune une participation de 128 134€ que cette dépense était prévue dans le budget prévisionnel.

25 votes pour.

6/CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Rapporteur : C. PEYRON

Il est approuvé à l'unanimité de créer un emploi non permanent d'adjoint d'animation pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet du 22 avril au 3 mai 2024.

La rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint d'animation. Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

25 votes pour.

7/RECOURS A DES EMPLOIS SAISONNIERS POUR LES BESOINS D'ENCADREMENT DE L'ALSH POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2024

Rapporteur : C. PEYRON

Il est approuvé à l'unanimité de créer 12 adjoints d'animation pour un accroissement saisonnier d'activité au sein du service Enfance Jeunesse de la collectivité pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour la période du 08 juillet au 23 août 2024 qui seront rémunérés sur la base de l'indice majoré 366. L'équipe se réunira le samedi 08 juin pour préparer les sessions.

La capacité d'accueil au mois de juillet 2024 est fixée à 80 enfants, il conviendra de recruter 7 saisonniers pour compléter l'équipe permanente du 08 au 31 juillet 2024,

La capacité d'accueil au mois d'août 2024 est fixée à 64 enfants, il conviendra de recruter 5 saisonniers pour compléter l'équipe permanente du 1^{er} août au 23 août 2024,

25 votes pour.

8/INTÉGRATION DIRECTE AU POSTE DE GARDE CHAMPÊTRE CHEF*Rapporteur : C. PEYRON*

L'assemblée approuve à l'unanimité la création de poste de garde champêtre chef à temps complet à compter du 1er septembre 2024 et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

25 votes pour.

9/PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR UN VOYAGE SCOLAIRE ORGANISÉ PAR LE COLLÈGE HENRI BOUDON*Rapporteur : M.A ALTIER*

Il est approuvé à l'unanimité d'accorder le versement d'une subvention de 50€ au collège Henri Boudon de Bollène dans le cadre d'un voyage scolaire « Collégiens d'Europe pour des horizons communs » ciblant 2 classes de 4^{ème} et une classe 3^{ème} SEGPA qui aura lieu du 14 au 19 avril 2024. Il est précisé qu'un élève mondragonnais participe à ce voyage.

25 votes pour.

10/ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS AU TITRE DE L'EXERCICE 2024*Rapporteur : C. PEYRON*

Il est décidé à l'unanimité, qu'afin de permettre au CCAS de mettre en œuvre sa politique d'action sociale, sur l'année 2024, et à la vue des documents présentés à la commune, de lui attribuer une subvention de 15 000 € au titre de l'année 2024.

25 votes pour.

11/ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS LOCALES AU TITRE DE L'EXERCICE 2024*Rapporteur : C. PEYRON*

Il a été demandé aux membres du Conseil Municipal élus en tant que Président ou Trésorier au sein des associations de bien vouloir quitter la séance et ne pas prendre part au vote. Monsieur LEBEGUE Jean, Madame BALBI Francette, Madame ALTIER Marie-Andrée, Monsieur BLANC Didier et Madame GILLET Nadine ont quitté la salle.

Il est approuvé à l'unanimité le versement des subventions de fonctionnement 2024 de la manière suivante :

Nom de l'association	Montant de la subvention 2024
Amicale des Donneurs de Sang	180€
Apprendre des Anciens	300€
C.H.C.M.	1 500€
Forme et Bien-Etre	400€
Foyer de l'Age d'Or	700€

Foyer des Jeunes	3 500€
Judo Club	1 500€
La Souco de Derboux	3 000€
Les Vieux Dragons	250€
Sou des Ecoles Laïques	3 700€
Sporting Club Mondragon	5 000€
Société Chasse St Hubert	460€
AAPMA La Gaule du Rhône	900€
Tennis Club	2 200€
Vendaqui	300€

20 votes pour.

12/DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE LA RÉPARTITION DES AMENDES DE POLICE 2024 POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC ET DE LA MISE EN SÉCURITÉ DE L'IMPASSE DE LA CUILLÈRE

Rapporteur : C. PEYRON

Il est approuvé à l'unanimité la sollicitation auprès du Conseil Départemental de Vaucluse d'une subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police pour l'année 2024, pour l'aménagement d'un espace public et mise en sécurité de l'impasse de la cuillère.

25 votes pour.

13/CESSION D'UNE PARTIE DE LA VR N°27 À M. HOSTACHE

Rapporteur : C. PEYRON

L'assemblée approuve à l'unanimité de céder à M. HOSTACHE une partie de la voie rurale d'une superficie totale de 436 m² au prix de 1 000 €, soit 2,29 € / m². Les frais de notaire et les éventuels frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

25 votes pour.

14/ DÉCLASSEMENT ET INTÉGRATION DE LA VOIE RURALE N°25 DANS LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE ET MISE À JOUR DU TABLEAU DE VOIRIE COMMUNALE

Rapporteur : C. PEYRON

Il est approuvé à l'unanimité de procéder à la régularisation portant sur le déclassement de la voie rurale n° 25 lieu-dit « Ile du Banastier » et de l'intégrer dans le domaine privé communal afin de permettre la cession au profit de M. PIZOT.

A ce titre, le tableau des voiries communales et rurales restera inchangé, puisque cette voie rurale avait fait l'objet d'une suppression lors du conseil municipal du 15/04/2019.

- Linéaire de la Voirie Rurale : 38 876 m.
- Linéaire de la Voirie Communale : 70 172 m.

25 votes pour.

15/ASSAINISSEMENT : CONTRÔLE OBLIGATOIRE DES INSTALLATIONS EN CAS DE MUTATION

Rapporteur : C. PEYRON

Il est approuvé à l'unanimité de rendre obligatoire la vérification par notre délégataire du service d'assainissement collectif, la société SAUR, de la conformité des branchements lors de toutes transactions immobilières sur le territoire communal. Ce contrôle sera réalisé par le délégataire et devra être sollicité par tout vendeur ou mandataire auprès des services de la commune et sera à la charge du propriétaire qui devra payer le coût du contrôle selon les tarifs visés dans l'annexe 2 - Tarifs - du règlement du service public de l'assainissement collectif.

25 votes pour.

16/ENTREPRISES RETENUES DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTÉ

Rapporteur : C. PEYRON

Dans le cadre de la construction de la Maison de santé, il est approuvé à l'unanimité les entreprises retenues suivantes :

Pour le lot 1 : Gros Œuvre

Classement	ENTREPRISES	NOTE TECH	NOTE PRIX	NOTE FINALE	MONTANT € - HT
1 ^{er}	ARTAUD	55	40	95.00	409 500.00
2 ^{ème}	SUZE BATIMENT	55	36	91.00	454 982.95

L'entreprise ARTAUD est retenue sur le lot 1.

Pour le lot 2 : Étanchéité

La consultation sur le lot 2 est déclarée infructueuse et fera l'objet d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables selon l'article 142 de la loi ASAP 2020-1525 du 7 décembre 2020.

Pour le lot 3 : Menuiserie

La consultation sur le lot 3 est déclarée infructueuse et fera l'objet d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables selon l'article 142 de la loi ASAP 2020-1525 du 7 décembre 2020.

Pour le lot 4 : Serrurerie

Classement	ENTREPRISES	NOTE TECH	NOTE PRIX	NOTE FINALE	MONTANT € - HT
1 ^{er}	ACM	43	40	83.00	22 478.00

L'entreprise ACM est retenue sur le lot 4.

Pour le lot 5 : Cloisons, doublages, isolation

Classement	ENTREPRISES	NOTE TECH	NOTE PRIX	NOTE FINALE	MONTANT € - HT
1 ^{er}	SUDCOLOR	60	40	100.00	77 950.00
2 ^{ème}	SOLELEC	60	39.97	99.97	78 000.00
3 ^{ème}	MATHIEU PEINTURE	60	32.63	92.63	95 551.20

L'entreprise SUDCOLOR est retenue sur le lot 5.

Pour le lot 6 : Carrelage

Classement	ENTREPRISES	NOTE TECH	NOTE PRIX	NOTE FINALE	MONTANT € - HT
1 ^{er}	ANGELINO ET FILS	60	40	100.00	34 809.50
2 ^{ème}	RIBE	Offre non conforme			

L'entreprise ANGELINO ET FILS est retenue sur le lot 6.

Pour le lot 7 : Sol souple peinture

Classement	ENTREPRISES	NOTE TECH	NOTE PRIX	NOTE FINALE	MONTANT € - HT
1 ^{er}	SUDCOLOR	58	40	98.00	23 842.00
2 ^{ème}	MATHIEU PEINTURE	60	34.83	94.83	27 383.00

L'entreprise SUDCOLOR est retenue sur le lot 7.

Pour le lot 8 : Électricité

Classement	ENTREPRISES	NOTE TECH	NOTE PRIX	NOTE FINALE	MONTANT € - HT
1 ^{er}	PPS	60	40	100.00	58 786.00

L'entreprise PPS est retenue sur le lot 8.

Pour le lot 9 : Chauffage, Ventilation, Plomberie

Classement	ENTREPRISES	NOTE TECH	NOTE PRIX	NOTE FINALE	MONTANT € - HT
1 ^{er}	ABL SOLAR	60	36	96.00	105 154.00
2 ^{ème}	PPS	49	40	89.00	93 888.00

L'entreprise ABL SOLAR est retenue sur le lot 9.

Pour le lot 10 : VRD

Classement	ENTREPRISES	NOTE TECH	NOTE PRIX	NOTE FINALE	MONTANT € - HT
1 ^{er}	ARTAUD	59	40	99.00	65 185.00
2 ^{ème}	EIFFAGE	60	36	96.00	66 019.30
3 ^{ème}	TPR	59	30	89.00	72 807.30

L'entreprise ARTAUD est retenue sur le lot 10.

24 votes pour.

1 abstention.

INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Arrêté décidant de la révision de loyer de biens communaux**

Le loyer mensuel de l'appartement occupé (sis 168, Rue Anatole France) par Monsieur ROUSSET David est porté à 535€ à compter du 1^{er} avril 2024 (loyer antérieur 517€) – Arrêté n° 141/2024.

AUCUNE QUESTION DIVERSE

La séance est levée à 19 h 15.



Le Maire de Mondragon,
Christian PEYRON.

Fait à MONDRAGON, le 11 avril 2024

Le Secrétaire de séance,
Patrice CHARLES.

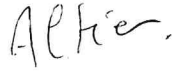
Signature des membres présents :

1- PEYRON Christian



2- SANCHEZ Benoît

3- ALTIER Marie-Andrée



4- MARSEILLES Patrice



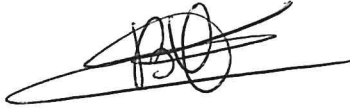
5- BERNARD Josette



6- LEBEGUE Jean



7- BALBI Francette



8- MARCHAND Guy



9- MARCHAND Any

10- MAUCCI Denis



11- SABATIER Thierry



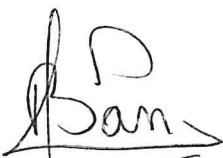
12- LLORET Suzy



13- RIGGIO Béatrice



14- ROMANINI Bruna



15- BLANC Didier

16- TRAMIER Jean-François



17- ROS Céline

18- VICENTE Virginie



19- CHARLES Patrice



20- GILLET Nadine



21- TRUC Yannick



22- AIME Nicolas



23- GARCIA Aurélie



24- CASTELAS Morgane

25- DEPEYRE Arlette

26 – COTTIN Jean-Claude



